

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022, À 19 H

#### Sont présents :

Monsieur Patrick L'Heureux	Représentant des parents
Madame Catherine Munger	Représentante des parents
Madame Joëlle Perreault-Chabot	Représentante des parents
Madame Sophie Beaudry	Représentante des parents
Mme Andréanne Pouliot	Représentante des parents
Madame Marlène Barras	Enseignante
Monsieur Anthony Larouche	Enseignant
Madame Julie Amyot	Service de garde
Madame Myriam Lapointe-Breton	Personnel professionnel
Madame Annick Caron	Directrice

#### 1. Ouverture de l'assemblée

##### Mot de bienvenue et vérification de quorum

Mme Joëlle Perreault -Chabot souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance après avoir constaté que tous les membres ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

En collaboration avec la présidente, la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour et celui-ci a été préalablement communiqué aux membres.

Mme Marlène Barras propose l'adoption de l'ordre du jour : adopté à l'unanimité.

**Résolution 028 – CE 22/23 – 12**

#### 3. Adoption du compte rendu de la réunion du 5 octobre 2022

Après avoir ajouté le nom de Mme Andréanne Pouliot à la liste des personnes présentes, Mme Catherine Munger propose l'adoption du compte rendu : adopté à l'unanimité.

**Résolution 028 – CE 22/23 – 13**

#### 4. Suivi au procès-verbal du 5 octobre 2022

La liste corrigée des membres du conseil d'établissement sera envoyée par courriel.

Concernant les règles de régie interne, contrairement à ce qui a été décidé lors de la rencontre du 5 octobre, un membre du personnel de soutien ne peut pas être remplacé par un membre du personnel enseignant. Donc, la troisième enseignante siégeant sur le conseil a été remerciée.

**5. Droit de parole au public (10 minutes)**

Pas de public.

**6. Éducation à la sexualité**

Depuis quelques années, l'éducation à la sexualité est devenue un contenu obligatoire à enseigner dans les classes de maternelle à 6<sup>e</sup> année à raison de 5 à 10 heures par année selon le niveau académique. À cet effet, M. Anthony Larouche nous présente le tableau des contenus enseignés de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année. Une lettre sera envoyée un mois avant la tenue de l'activité afin d'informer les parents du contenu. Il est à noter qu'un processus d'exemption existe et que le parent qui désire se valoir de ce droit doit en faire la demande à la direction. Pour appuyer les enseignants avec certains contenus enseignés, l'organisme Sexplique enseignera le contenu relié au volet des agressions sexuelles.

Mme Sophie Beaudry propose l'adoption des contenus : adoptés à l'unanimité.

**Résolution 028 – CE 22/23 – 14**

**7. COSP**

Depuis quelques années les contenus d'orientation scolaire et professionnel sont devenus obligatoires à enseigner auprès des élèves du 3<sup>e</sup> cycle. M. Anthony Larouche nous présente la planification annuelle en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année ainsi que les contenus à enseigner à chaque niveau. Ces activités ont pour but de faire découvrir aux élèves leurs champs d'intérêt et leurs aptitudes, de découvrir les caractéristiques du métier d'élève et de ses méthodes de travail et de se familiariser avec le passage vers le secondaire.

Mme Myriam Lapointe Breton propose l'adoption des COSP : adopté à l'unanimité.

**Résolution 028 – CE 22/23 – 15**

**8. Horaire de la journée du 22 décembre 2022**

Mme Annick Caron demande, au nom du comité de Noël, que la journée du 22 décembre soit en horaire continu pour les élèves. Ainsi, les élèves dîneront à l'école et quitteraient à 13 h pour les élèves du préscolaire et à 13 h 30 pour les élèves du primaire. Le service de garde sera offert à compter de 13 h pour les élèves inscrits.

Mme Sophie Beaudry propose l'adoption de l'horaire du 22 décembre : adopté à l'unanimité.

**Résolution 028 – CE 22/23 – 16**

Dans un autre ordre d'idées, Mme Annick Caron demande aux membres du conseil d'établissement que la collation spéciale du 22 décembre soit payée avec le budget du CÉ jusqu'à un maximum de 300\$.

M. Patrick L'Heureux propose que le budget du CÉ soit utilisé pour payer la collation spéciale : adopté à l'unanimité

**Résolution 028 – CE 22/23 – 17**

### Points d'informations

#### 9. Budget 2021-2022 et 2022-2023

Mme Annick Caron présente la reddition de comptes 2021-2022 et le budget 2022-2023. Ces documents ont été envoyés aux membres du CE plus d'une semaine avant la présente séance.

Reddition :

L'école accuse un déficit de 6 245\$.

Budget :

Mme Annick Caron explique les grandes lignes des différents secteurs et les ajustements requis par rapport à l'an dernier quant à l'ajout de ressources. Le surplus accumulé libre en début d'exercice est de 92 294\$.

#### 10. Projet sécurité routière

M. Anthony Larouche présente le projet qui sera vécu cette année avec les élèves de 6<sup>e</sup> année en collaboration avec l'organisme « Accès transports viables ». Le projet a pour but de sensibiliser les automobilistes, et notamment les parents, aux bons comportements à adopter aux abords de l'école de la Mosaïque pour assurer une cohabitation harmonieuse et sécuritaire de tous les usagers. L'activité consiste à la réalisation d'un outil de communication visuel et dynamique qui sera diffusé par l'établissement scolaire. L'outil de communication sera conçu, filmé et monté par notre équipe en collaboration avec les élèves. Il portera sur la sécurité routière ou sur la promotion des transports actifs. La subvention de 3 000\$ donnée par la ville servira à acquitter la facture auprès de l'organisme.

#### 11. Anglais intensif

Lors de la présentation de la grille-matières l'an passé, les membres du CÉ ont voulu explorer la voie de l'anglais intensif. Il avait été décidé à ce moment qu'une discussion pourrait avoir lieu au début de l'année 22-23. Mme Annick Caron explique qu'il y a différents modèles d'anglais intensif. Pour les deux prochaines années, l'anglais enrichi sera privilégié et le dossier de l'anglais intensif sera davantage documenté. Voici les étapes qui seront suivies durant ce temps :

- Communiquer avec l'école de la Camaradière afin de documenter la réussite de nos élèves en anglais afin de constater les répercussions du programme d'anglais enrichi à notre école vs le programme d'anglais intensif offert dans les écoles avoisinantes et le programme d'anglais enrichi offert à tous les élèves du 1<sup>er</sup> secondaire qui fréquentent l'école de bassin.
- Avec l'accompagnement des services éducatifs du Centre de services scolaire, explorer les différents modèles d'anglais intensif qui peuvent être implantés à l'école afin de minimiser les impacts sur la réussite des élèves.
- Offrir aux élèves qui le désirent des ateliers de conversations anglaises en activités parascolaires dès janvier 2023.

### Points fixes

#### 12. Information de la direction et du personnel de l'école

- Le comité du projet éducatif composé de la direction, d'enseignants et de la psychoéducatrice a fait le bilan du dernier projet éducatif. L'équipe-école planche déjà sur le prochain projet éducatif. Présentement, nous sommes à redéfinir la mission, la vision et les valeurs de l'école.
- Le parascolaire est redémarré et nos équipes sportives s'illustrent très bien.
- Afin de créer la frénésie de Noël, un calendrier de l'avent sera mis en place du 1<sup>er</sup> au 21 décembre. Tous les jours, les élèves vivront une activité spéciale.
- L'école a reçu dernièrement beaucoup d'inscriptions de nouveaux arrivants. À ce jour, nous comptons 14 nouvelles inscriptions.
- Dernièrement, nos élèves de 6<sup>e</sup> année ont reçu la visite de la maison des jeunes « L'Antidote ».

#### 13. Parole à la technicienne du service de garde

- Récemment, deux éducatrices ont débuté leur formation.
- Beaucoup d'enfants se retrouvent sans souliers au service de garde, malgré de nombreux rappels. Un message sera déposé dans les boîtes à lunch afin de rappeler aux parents l'importance des chaussures au service de garde.
- De nombreux efforts sont faits afin de récupérer les sommes des mauvais payeurs. À ce jour, un total d'environ 3 600\$ a été récupéré.

#### 14. Parole au représentant du Comité de parents

La représentante au Comité de parents, Mme Sophie Beaudry, nous fait un compte rendu de la dernière rencontre. Lors de cette rencontre du 19 octobre 2022, il a été question entre autres de :

- De la démission du président et de nomination de la nouvelle présidente, Mme Julie Gagné.
- Des demandes d'ajout d'espace dans les écoles du Centre de services scolaire.
- Du fonctionnement sur la prévision du nombre d'élèves sur 5 ans au primaire et sur 10 ans au secondaire.
- De l'arrivée de nouveaux immigrants dans nos écoles. On compte environ 25 à 30 nouveaux arrivants par semaine.
- Du PEVR.
- De la formation sur la douance disponible pour tous.

La prochaine réunion aura lieu le 14 décembre 2022.

Bons coups :

- Mme Sophie Beaudry tient à souligner l'ouverture du chauffeur d'autobus envers sa fille à besoins particuliers.
- Mme Joëlle Perreault Chabot tient à souligner les activités vécues auprès des élèves du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle, du jeudi soir, au service de garde.

**15. Adoption de la levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, sur proposition de Mme Catherine Munger, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée ordinaire à 21 h 46.

**Résolution 028 – CE 22/23 – 18**

Annick Caron  
Directrice

Joëlle Perreault-Chabot  
Présidente